

DELIBERATION DU

26-mars-24

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Isabelle TISSOT, Maire**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	38 698.76 €		-6 701.38 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	31 997.38 €
FONCT	27 341.35 €	0.00 €	-4 669.55 €	Recettes 0.00 €		22 671.80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	22 671.80 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 € 22 671.80 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Fait à Meussia

Délibéré par

Le conseil municipal

Le 26-mars-24

Le

26-mars-24

[Signature]
Cachet et signature



Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

10

8

10

0

10

0

Date de la convocation :

19/032024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

26/032024

et de la publication le 26/03/2024

Delibération 39328-2024-12